

## PISTE DE LECTURE

# Les droits et le travail social. Définitions, enjeux et perspectives

Céline Bellot, Montréal, Presses de l'Université du Québec, coll. « Problèmes sociaux et interventions sociales », 2020, 152 p.

### Résumé et commenté par

**Ariane Hamel**, Baccalauréat en travail social, Candidate à la maîtrise, Département de travail social, Université du Québec en Outaouais

Enfin! Un premier manuel francophone qui aborde la question des droits de la personne selon la perspective du travail social. Écrit par Céline Bellot, juriste et criminologue, présentement directrice de l'École de travail social de l'Université de Montréal et spécialiste des questions de judiciarisation des populations marginalisées, cet ouvrage a pour public cible les étudiantes<sup>1</sup> en travail social du Québec. L'ouvrage vient combler un vide dans les connaissances dédiées au travail social et aux droits. Il a pour objectifs de présenter les différentes législations auxquelles les travailleuses sociales ont recours dans leur pratique quotidienne, de former des praticiennes éclairées sur le respect des droits fondamentaux des individus et la promotion de la justice sociale et de vulgariser les notions juridiques entourant le cadre légal de la pratique en travail social. Ce manuel se veut donc un guide de familiarisation pour les étudiantes en travail social qui naviguent dans cet univers de connaissances juridiques parfois complexe que sont les lois et les cadres légaux encadrant leur pratique. D'ailleurs, tout au long des six chapitres qui structurent l'ouvrage, l'auteure propose des exercices qui amènent la lectrice à pousser sa réflexion sur les enjeux juridiques et légaux entourant la profession et à s'engager dans une démarche active pour son apprentissage.

205

Les deux premiers chapitres du manuel, axés sur des concepts plutôt théoriques, risquent de présenter moins d'intérêt pour les adeptes de la pratique. Dans le premier chapitre, l'auteure prend le temps de bien définir les différents éléments reliés au droit, aux droits et à la justice. Elle remet en contexte les origines du droit objectif et ses multiples sources et les situe dans leur ordre hiérarchique (quel droit prime sur quel autre), avant de finalement expliquer ce qu'est le droit subjectif. Pour une étudiante en travail social peu habituée à ce langage, commencer la lecture du manuel en abordant ces notions complexes peut être déstabilisant. Malgré les efforts de l'auteure pour les vulgariser, la compréhension aurait pu être facilitée en ancrant ce langage dans le concret à l'aide d'exemples reliés à la profession. Par la suite, l'auteure consacre une section à l'explication du processus d'adoption d'une loi ainsi qu'à l'organisation de l'appareil judiciaire au Canada, décrivant les champs de compétences et les rôles qu'une travailleuse sociale peut être appelée à jouer en ces lieux juridiques. Il est facile ici d'établir des liens avec le travail social, car le fait de comprendre le processus d'adoption d'une loi permet à la lectrice d'acquérir des compétences dans la structuration et l'organisation d'un processus décisionnel démocratique. Il est d'autant plus pertinent pour la travailleuse sociale qui souhaite bien orienter les usagers dans une optique de défense de droits d'être en mesure de savoir vers quel appareil judiciaire se tourner en fonction des situations.

1 Le féminin est utilisé considérant la grande majorité de femmes étudiant en travail social.

C'est sur cette note que s'enchaîne le deuxième chapitre, axé sur les droits fondamentaux et les droits de la personne. Tout d'abord, un survol historique de la création des premiers droits fondamentaux dans l'histoire nous est résumé par l'auteure, suivi par la présentation de la Charte canadienne des droits et libertés et de sa version québécoise. Ici, l'auteure fait un véritable parallèle avec le travail social : « il s'agit d'une profession qui ancre ses convictions et son engagement militant dans la promotion des droits de la personne ». Elle en fait la démonstration en montrant les liens étroits entre les valeurs du travail social et les éléments fondateurs des Chartes, tels que la dignité humaine qui s'actualise à travers le respect et la promotion de l'autodétermination et de l'autonomie des usagers, ou encore la reconnaissance de l'interdépendance et de l'indivisibilité des droits de la personne (par exemple, le fait que les droits civils et politiques soient indissociables des droits économiques et sociaux). C'est dans cette optique que la connaissance des droits fondamentaux permettra à la travailleuse sociale de lutter contre ces multiples discriminations dans sa pratique.

Les chapitres trois à cinq satisferont les praticiennes qui souhaitent considérer cet ouvrage comme un guide pour certaines questions légales ou pour des réglementations qui reviennent quotidiennement dans la pratique du travail social. Le chapitre trois se concentre sur la capacité juridique de la personne et aborde des notions plus pratiques. Par exemple, comment un individu peut-il changer de nom? Ou de sexe? Quelles sont les procédures? Bien que l'ouvrage ne décrive pas en détail ces processus (ce qui ne fait pas non plus partie des objectifs), il offre quand même des pistes aux travailleuses qui accompagnent des individus avec ces questionnements. L'auteure s'attarde également aux régimes de protection et à la capacité juridique de la personne en décrivant brièvement ce que sont la protection des mineurs et la protection du majeur inapte (qui sont d'ailleurs des activités réservées exclusivement aux travailleuses sociales). Dans ce chapitre, il est possible que la lectrice reste sur sa faim. À travers les régimes de protection, on nomme la curatelle, le Curateur public ou encore le Conseil au majeur, mais sans fournir d'explications, ce qui laisse certaines interrogations en suspens chez la lectrice qui découvre cet univers où l'aspect légal et le travail social sont plus que jamais imbriqués l'un dans l'autre.

206

Dans le même ordre d'idées, le chapitre quatre commence en abordant le consentement aux soins et établit des parallèles avec les régimes de protection discutés précédemment. La majorité du chapitre est consacrée aux lois d'exception ou aux règles qui permettent à la travailleuse sociale d'intervenir contre le gré d'une personne. L'auteure explique de façon très claire ce qu'est la P38 (Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui) et les conditions pour l'appliquer. Elle détaille les différents types de garde possibles, sans oublier de mentionner les droits des personnes sous ces gardes. Elle conclut le chapitre en explorant les situations dans lesquelles la travailleuse sociale peut briser le secret professionnel ou la confidentialité envers son usager. Dans ce chapitre, Céline Bellot réussit avec brio à éclairer le « comment » de certains processus légaux entourant la profession. Aucun doute que les lectrices qui recherchent en cet ouvrage un guide pour mieux les orienter dans leurs questionnements (quoi faire lorsque...) seront comblées.

Le chapitre cinq, deux fois plus long que les autres, se spécialise dans un secteur très actif du travail social : celui de la famille. Ainsi, l'auteure marque une division avec le reste de son ouvrage, où son propos restait plutôt général, pour se concentrer sur un domaine où l'on retrouve un nombre élevé de travailleuses sociales. Après avoir débuté le chapitre en différenciant le mariage de l'union civile et de l'union de fait, elle aborde les notions de filiation parentale et d'adoption, un sujet toujours d'actualité pour les familles sortant du cadre de l'hétéronormativité (familles LGBTQ2+, familles polyamoureuses, etc.). L'auteure y explique également les processus juridiques entourant la lutte pour la garde d'enfant en cas de séparation ou de divorce des parents, à travers les notions d'autorité parentale et d'intérêt de l'enfant qui y sont décrites, en s'assurant de démystifier les questions de la

médiation familiale et de la pension alimentaire. Bien structurée, la deuxième section du chapitre converge sur la protection de la jeunesse, où l'auteure décrit les fondements qui entourent la Loi sur la protection de la jeunesse, construite à travers de nombreuses réformes. Elle enchaîne par la suite avec les obligations professionnelles des travailleuses sociales en matière de signalement et les situations de compromission qui l'entourent. Finalement, l'auteure décrit sommairement, mais avec clarté, le complexe processus sociojudiciaire en protection de la jeunesse. Elle conclut en sensibilisant la lectrice aux enjeux de discrimination systémique présents au sein de la protection de la jeunesse. Dans ce chapitre, les étudiantes et les intervenantes qui souhaitent travailler avec la famille trouveront de nombreuses réponses claires et des informations juridiques utiles au bon exercice de leur profession.

Le sixième et dernier chapitre introduit aux discriminations systémiques vécues par les peuples autochtones et au processus de réconciliation. D'entrée de jeu, l'auteure précise que le chapitre ne peut être représentatif de l'ensemble des situations vécues par les Premiers Peuples, mais elle offre tout de même à la lectrice un regard averti sur les enjeux vécus par ces nations de la main des gouvernements précédents et actuels. C'est à travers la description d'une succession de mesures légales visant les Premières Nations (Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Loi sur les Indiens et les nombreuses commissions d'enquête) que l'auteure sensibilise la lectrice au traitement inacceptable réservé à ces communautés au fil des décennies et aux iniquités qui persistent encore aujourd'hui. L'auteure n'aurait pu conclure autrement qu'en nous offrant des pistes de solution, ce qu'elle fait par la proposition d'une plus grande autonomie gouvernementale de ces peuples et de l'organisation de services et structures autochtones.

Non seulement cet ouvrage contribue à familiariser les étudiantes en travail social (et praticiennes actuelles) aux questions juridiques et légales qui entourent leur pratique, mais il vient également en dénoncer les limites. Céline Bellot prend position dès l'introduction : les valeurs de transformation sociale et de promotion de la justice sociale doivent aussi être présentes dans les actions des travailleuses, et ce, afin de faire progresser le droit et de le transformer dans l'objectif de réduire ses dimensions parfois arbitraires et discriminatoires. D'ailleurs, *Les droits et le travail social* répond à un besoin criant; dans les formations actuelles de premier cycle universitaire en travail social, seules l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke offrent un cours obligatoire sur le travail social et le droit. Nul doute que cet ouvrage vient donc combler des lacunes de connaissances sur cet aspect de la profession. D'autre part, bien que les chapitres puissent se lire de façon indépendante, la richesse de l'ouvrage réside dans son fil continu et dans la capacité de l'auteure de faire évoluer la pensée de la lectrice face aux enjeux juridiques et légaux qui entourent le travail social. À noter que celles qui recherchaient en cet ouvrage une bible de défense des droits des populations vulnérables avec des arguments et des lois d'actualité risquent d'être déçues. Cependant, à la lecture du manuel, on comprend qu'à la vitesse à laquelle les droits sociaux évoluent et les réformes s'enchaînent, un tel exercice serait vain. L'auteure a plutôt choisi de miser sur une connaissance générale des droits de la personne et du contexte légal entourant la profession, permettant à la lectrice de se sentir mieux encadrée, de construire son jugement professionnel pour ensuite chercher à obtenir des compléments d'information plus spécifiques dans d'autres sources. À cet égard, mission accomplie! D'ailleurs, il pourrait s'avérer pertinent d'offrir aux lectrices une suite s'inspirant de la formule adoptée dans le chapitre cinq. Plusieurs autres clientèles du travail social méritent cette attention particulière portée à la famille dans le présent ouvrage : les femmes victimes de violence conjugale ou d'agressions sexuelles, les personnes immigrantes et réfugiées, les personnes qui vivent en situation d'itinérance... Nul doute qu'une suite dans cette direction ferait écho à l'intérêt grandissant pour les questions légales entourant le travail social que le présent manuel aura éveillé.